



M. Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Courrier recommandé avec accusé de réception

Objet : Préavis de grève

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale de la psychiatrie (USP) dépose un préavis de grève national pour la journée du 16 juin 2020. Ce préavis concerne tous les personnels médicaux ou non, quel que soit leur mode d'exercice en psychiatrie ou dans le médico-social.

L'USP appelle à manifester et à se joindre à la population et aux organisations et collectifs parties prenantes du communiqué unitaire « [mobilisé-e-s pour obtenir satisfaction](#) ». L'USP est membre d'APH et est un des membres fondateurs du mouvement [Printemps de la psychiatrie](#) pour un renouveau des soins psychiques et contre les violences institutionnelles. Avec les autres organisations, nous exigeons :

- Une revalorisation générale des salaires de tous les personnels et reconnaissance des qualifications des professionnel-le-s.
- Un plan de formation pluridisciplinaire et un plan recrutement de personnel.
- Le renforcement des moyens financiers significatifs pour les établissements, ce qui passe par la suppression de l'enveloppe fermée et une augmentation substantielle des budgets 2020 et 2021.
- L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire.

Les réponses doivent se faire sans contrepartie contractuelle d'intéressement, de fragilisation statutaire, visant à imposer restructuration, privatisation ou revente aux usagers des pseudo partenariats public-privé.

L'USP s'inquiète des annonces et des déclarations préalables, notamment :

« Il n'y a pas d'erreur de stratégie... il faut aller plus vite », « la question du temps de travail n'est pas tabou », « je ne pense pas qu'il y ait de problème de gouvernance mais plutôt du management », « Les nouveaux modes de rémunération, plus tournés vers la qualité de prise en charge, dans tous les secteurs (court séjour, psychiatrie, soins de suite, médecine de ville), devront être plus rapidement déployés », « pérenniser le déploiement "massif" de la télémédecine et plus largement le numérique en santé », « la crise est l'occasion "de débloquer la question des statuts" des médecins hospitaliers ».

La bureaucratie de la qualité n'a rien à envier à la bureaucratie et la dictature comptable, elle est à mille lieues du travail auprès et avec le patient, favorise le traitement d'indicateur, formate d'autant plus si elle est liée avec la dotation.

Pour la psychiatrie, si le palliatif de la consultation téléphonique a permis d'éviter le pire, elle ne saurait remplacer la présence.

L'USP souhaite notamment, pour la psychiatrie de secteur et pour la santé d'une façon générale, en revenir au service public (et non à l'hôpital entreprise ou nous ne sommes que des prestataires de service) par :

- la suppression de toute référence au marché, à la compétition entre secteurs, entre pôles, entre établissements dans la gouvernance
 - une élection à tous les niveaux de représentation, personne ne doit être désigné par les directions et les ARS qui doivent être supprimées sous leur forme actuelle,
 - les praticiens et les chefs de service doivent être nommés au niveau ministériel pour limiter les embrouilles locales et le management toxique,
 - la suppression de toute référence à l'activité pour une dotation qui doit se faire « à l'habitant » comme nous l'avons défendu à [l'Assemblée](#),
 - la suppression de la notion d'efficience, de *bench marking* et de ce qu'elles sous-tendent, de tout projet d'intéressement,
 - le rétablissement de l'égalité d'accès aux soins, la suppression de tous les restes à charge, le 100 % Sécurité sociale et la reconversion de toute la bureaucratie gestionnaire et comptable (lié à la T2A), qui a généré un surcoût considérable pour faire moins bien.
- Aucune once de l'attention portée au patient ne doit être détournée, parasitée par ces mécanismes.

Nous défendons de fait un [statut solide](#), protecteur et régulateur, ainsi que la résistance à des pratiques imposées inadaptées. Nous défendons le pouvoir d'alerte des collectifs et personnels de terrain.

Ces annonces montrent qu'il n'y a pas grand-chose à attendre de cette nouvelle « temporisation ». Les revendications de notre [dernier préavis](#) et l'appel qui a suivi « pour une convergence des luttes » restent plus que jamais d'actualité.

L'USP appelle donc comme le 10 mars à l'[Unité nationale](#) contre la casse et pour la défense du service public de santé.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, nos salutations syndicales.

Delphine Glachant, présidente